

# Séance d'information du groupe parlementaire Energies renouvelables

Le 26 septembre 2012

**Franz Bürgi**

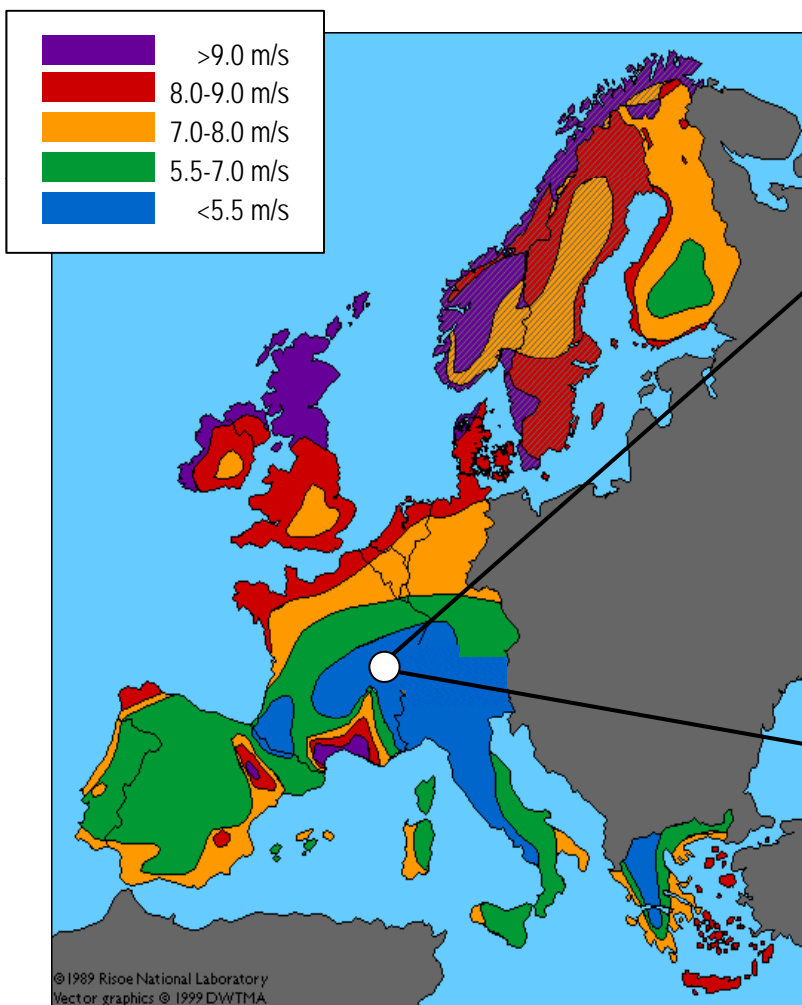
**Directeur de sol-E Suisse SA**



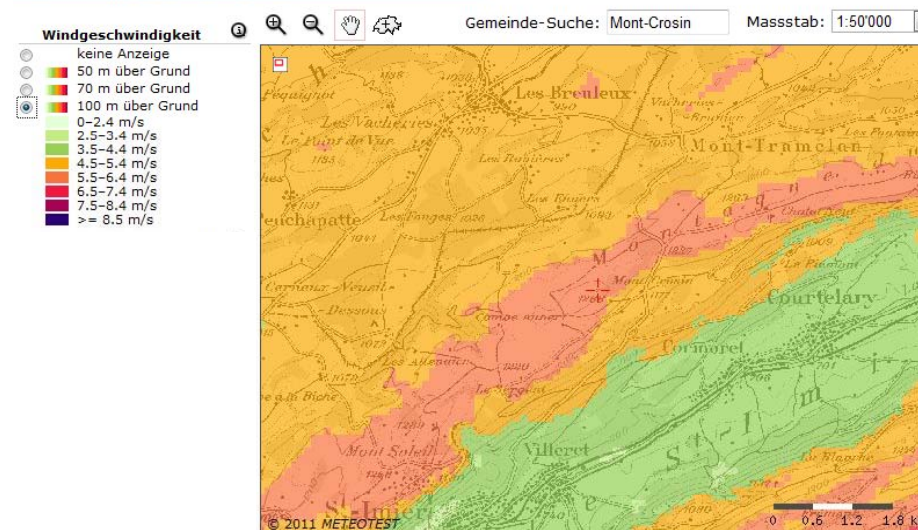
# La Suisse, un pays éolien?

Pays non côtier

Il existe en Suisse des sites exploitables



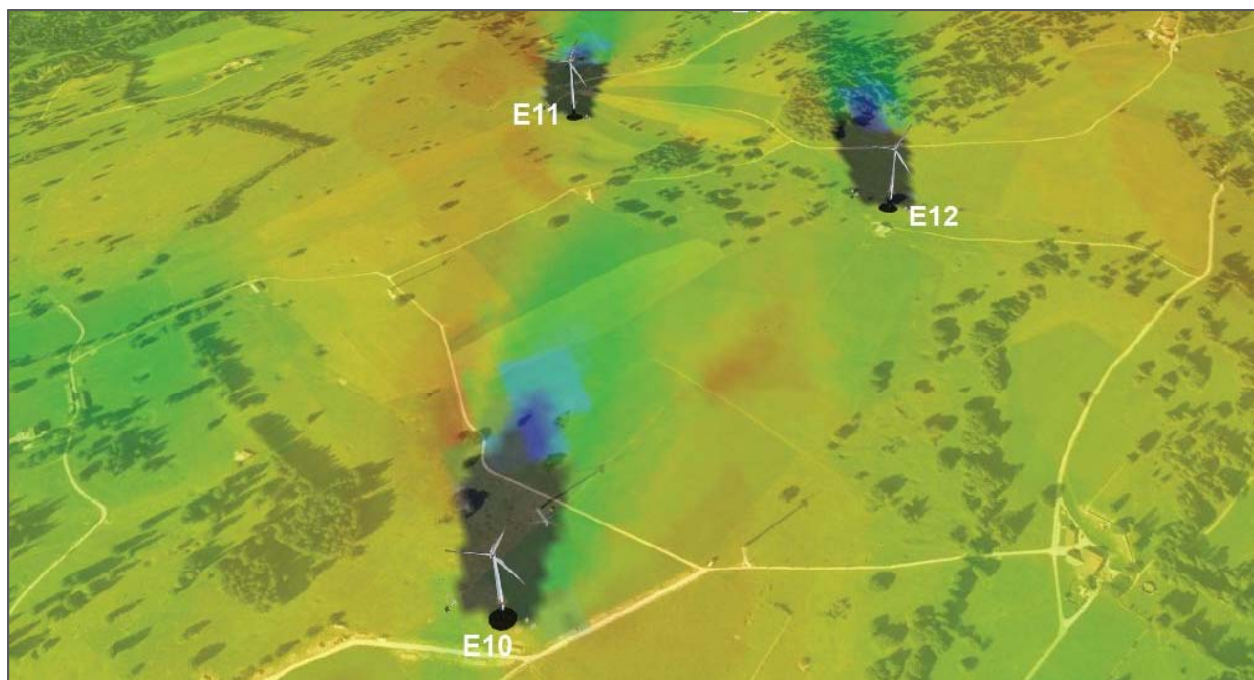
Windenergie-Karte der Schweiz



## Le choix des sites (micrositing)

Il existe en Suisse des sites propices à l'exploitation de la force éolienne, comme à Mont-Crosin, où JUVENT, une filiale de FMB, exploite une centrale éolienne.

De tels sites ne sont toutefois pas disponibles sur de larges surfaces, comme dans les régions côtières de pays européens voisins. L'importance accordée au choix du site (micrositing) est donc plus grande en Suisse qu'ailleurs.



## Procédure d'autorisation

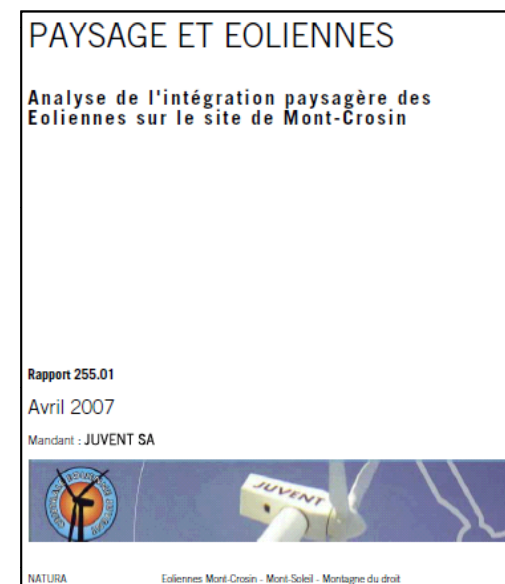
- Pour les développeurs de projets éoliens, la Suisse est synonyme d'incertitudes en matière de planification et de complexité au niveau de la coordination.
- Contrairement à l'Allemagne ou à l'Italie (Einheitsbewilligung/autorizzazione unica), les responsables de projets doivent trouver eux-même quelles sont les autorités ou instances auxquels ils doivent s'adresser dans chaque canton (pas moins de 30 offices ont dû être contactés par JUVENT pour l'extension de la centrale en 2010).
- Il n'existe actuellement ni coordination institutionnelle supracantonale ni plan directeur concernant l'implantation de nouvelles éoliennes.
- Pour les développeurs, la modification des «règles du jeu» dans le cadre du développement ou de l'adaptation de plans directeurs est synonyme de risques financiers élevés et entraîne des interruptions de projets et des développements parallèles.

# Eoliennes et paysage

En Suisse, le développement de la filière éolienne est limité par la densité démographique et le caractère exceptionnel des paysages, facteurs qui requièrent une attitude responsable de la part de tous les acteurs.

De nombreux processus de planification en Suisse se basent sur l'étude «Paysage et Eoliennes» publiée en 2007.

L'exemple du parc éolien JUVENT à Mont-Crosin montre qu'il est possible de concilier exploitation éolienne et protection du paysage.



# Acceptation

Forte opposition contre des projets éoliens sur place (niveau local, régional) ou via des groupes d'intérêts (niveau interrégional, national).

Dans les zones urbaines non concernées, les résultats de sondages sur l'éolien sont nettement plus positifs.

La question de l'acceptation porte essentiellement sur l'intégration paysagère, les émissions de bruit et l'aspect social (indemnisation pour les sites éoliens, tensions zone urbaine ↔ zone rurale).



## Stratégie énergétique 2050

En 2011 et en 2012, les capacités de production éolienne ont été augmentées de 3 MW en Suisse.

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération prévoit d'augmenter les capacités de production éolienne à 4 TWh d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il faut dès maintenant augmenter les capacités de production d'env. 50 MW chaque année.

Cet aspect doit être intégré dans le débat politico-énergétique. Des conditions-cadres adaptées doivent en outre être rapidement créées pour l'éolien.

Venez visitez nos centrales!

**Tél. 0844 121 123**  
**[infojura@bkw-fmb.ch](mailto:infojura@bkw-fmb.ch)**

